

**AVIS DE CONVOCATION
À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS
DU FNB SUIVANT :**

iShares Premium Money Market ETF (« CMR » ou le « FNB iShares »)

devant avoir lieu le 3 février 2025 à compter de 10 h (heure de Toronto) à

www.virtualshareholdermeeting.com/CMR2025.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée extraordinaire des porteurs de parts du FNB iShares aura lieu à 10 h (heure de Toronto) le 3 février 2025 (y compris toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, selon le cas, l'« **assemblée** »).

Vous pourrez assister à l'assemblée, voter et poser des questions durant l'assemblée, laquelle sera tenue par webdiffusion en direct à www.virtualshareholdermeeting.com/CMR2025.

Les porteurs de parts du FNB iShares sont priés de voter à l'assemblée, qui est convoquée par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« **BlackRock Canada** »), en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement du FNB iShares. Les porteurs de parts inscrits du FNB iShares à la fermeture des bureaux le 5 décembre 2024, date de référence pour l'assemblée, auront le droit d'être convoqués et de voter à l'assemblée.

L'assemblée est convoquée aux fins suivantes :

1. Examen, par les porteurs de parts du FNB iShares, des résolutions approuvant la proposition (la « **proposition** ») visant la modification de l'objectif de placement du FNB iShares, comme il est indiqué dans le tableau qui suit, et vote à l'égard de ces résolutions :

Objectif de placement actuel	Objectif de placement proposé
Le CMR a pour objectif de placement d'optimiser les revenus réguliers sans toutefois sacrifier la préservation du capital et les liquidités en investissant principalement dans des titres de créance à court terme (généralement moins de 90 jours) de grande qualité, notamment des bons du Trésor et des billets émis ou garantis par des gouvernements canadiens ou leurs organismes, des acceptations bancaires et du papier commercial (à l'exclusion du papier commercial adossé à des actifs) émis par des banques, des sociétés de prêt, des sociétés de fiducie et des sociétés par actions canadiennes.	Le CMR a pour objectif de placement d'optimiser les revenus réguliers sans toutefois sacrifier la préservation du capital et les liquidités en investissant principalement dans des titres de créance à court terme (généralement moins de 90 jours) de grande qualité, notamment des bons du Trésor et des billets émis ou garantis par des gouvernements canadiens ou leurs organismes, des acceptations bancaires, du papier commercial adossé à des actifs et du papier commercial émis par des banques, des sociétés de prêt, des sociétés de fiducie et des sociétés par actions canadiennes.

2. Approbation de certaines modifications accessoires, corrélatives ou connexes à la déclaration de fiducie modifiée du FNB iShares datée du 29 juin 2023 (la « **déclaration de fiducie** »).
3. Délibérations sur toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée.

BlackRock Canada tiendra l'assemblée uniquement en ligne, soit par webdiffusion audio en direct. Tous les porteurs de parts, où qu'ils se trouvent, pourront participer également à l'assemblée et communiquer avec BlackRock Canada et les autres porteurs de parts en temps réel. **Les porteurs de parts ne pourront pas assister à l'assemblée en personne, mais la participation virtuelle est encouragée.**

Même si vous prévoyez à l'heure actuelle participer à l'assemblée, vous devriez envisager d'exercer les droits de vote rattachés à vos parts à l'avance. De cette façon, votre vote sera comptabilisé si vous éprouvez des difficultés techniques.

Les participants auront besoin d'un appareil connecté à Internet, comme un portable, un ordinateur, une tablette ou un téléphone cellulaire, pour accéder à la plateforme de l'assemblée virtuelle. La plateforme de l'assemblée virtuelle sera pleinement prise en charge par les navigateurs et les appareils populaires fonctionnant avec la dernière version des plugiciels applicables. Les porteurs de parts qui participent à l'assemblée doivent demeurer connectés à Internet en tout temps durant l'assemblée afin de voter lorsque le scrutin commencera. Le porteur de parts doit s'assurer qu'il demeure connecté à Internet pendant toute la durée de l'assemblée.

La circulaire ci-jointe renferme des renseignements supplémentaires sur les questions devant être traitées à l'assemblée. Le texte des résolutions devant être examinées à l'assemblée est reproduit à l'annexe A qui est jointe à la circulaire.

Les termes clés utilisés aux présentes sans y être définis ont le sens qui leur est attribué dans la déclaration de fiducie.

FAIT à Toronto, en Ontario, le 3 janvier 2025.

GESTION D'ACTIFS BLACKROCK CANADA LIMITÉE

Par : « *Marcia Moffat* »

Marcia Moffat
Chef de la direction